

Challenge KART FORMULA SPORT 125 – KFS 125

Règlement particulier

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CK 25
DATE 17/12/2009

Article 1 : Organisation

Le Challenge KFS 125 est une série d'épreuves d'une Coupe de Marque, organisé par GOKART, Z.I. Bois de Plante, rue Louise de la Vallière, 37700 LA VILLE-AUX-DAMES, sous l'égide de la F.F.S.A., et en collaboration avec les A.S.K. organisatrices des épreuves de ce Challenge, inscrites au calendrier national.

Le présent règlement est spécifique aux courses du Challenge KFS 125 2010.

A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les courses d'A.S.K. et de C.R.K., pour les finales et demi-finales, aussi bien que pour les Catégories sans un accord écrit de l'organisateur de ce Challenge et de la F.F.S.A.

Les A.S.K. et/ou les C.R.K. ayant inclus des Catégories de Coupes de Marque dans le programme de manifestations sportives, doivent se conformer au présent règlement, pour les Catégories concernées.

Dans tous les cas, le nombre d'engagés par Catégorie de Coupe de Marque ne peut être inférieur à 6 pilotes et un représentant ou délégué régional mandaté par l'organisateur de la Coupe de Marque sera présent lors de chaque épreuve. Le nom de ce représentant sera notifié sur le règlement particulier.

Article 2 : Réglementation

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique la réglementation nationale FFSA.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement ou dans le Règlement Sportif National F.F.S.A. est interdit.

Article 3 : Pilotes admis

- **KFS 125**
- âges (année civile) : **15 ans et +**

Article 4 : Matériel

Châssis autorisés : KFS 125

Moteurs : KFS 125

Pneumatiques : Slick : VEGA KFS – Pluie : VEGA W5

Poids : 155 kg.

Les caractéristiques techniques du matériel utilisé sont définies en annexe, Règlement Technique, fiche Moteur.

Article 5 : Calendrier

- Finale nationale : 16, 17 et 18 juillet 2010 à Layrac (47).

Les engagements seront libres, sans sélection préalable.

Le classement général du Challenge est celui de la finale nationale.

Article 6 : Déroulement des épreuves

En dehors des caractéristiques spécifiques au présent règlement, le déroulement des épreuves sera conforme au Règlement Sportif National.

Toute infraction sportive entraînera des pénalités, conformément à cette réglementation.

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la F.F.S.A. doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables techniques de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels F.F.S.A. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc ...).

Article 7 : Droits d'engagements

Les droits d'engagement et conditions d'inscription seront définis par les organisateurs de chaque épreuve, pour les courses amicales.

Les droits d'engagement et conditions d'inscription pour la finale de ce Challenge sont les suivantes :
130 Euros, numéros de course et transpondeur compris.

Article 8 : Dotation

A l'issue de la finale, une remise des prix d'une valeur minimum de 5 000 Euros sera organisée.

Article 9 : Réclamations

Dans le cadre des réclamations, le Règlement Sportif National sera appliqué.

Article 10 : Modifications

Si des raisons majeures l'imposent, et après accord de la F.F.S.A., l'organisateur du Challenge se réserve le droit de modifier le présent règlement.